

Guillaume Gaston Nguemba

La modernité politique et ses fondements

Esquisse d'une théorie constructiviste de l'État

La modernité politique et ses crises

Edité par Guillaume Gaston Nguemba

ISSN imprimé : 3055-358X

La collection « La modernité politique et ses crises » examine les crises actuelles de l'État et de la souveraineté. De Machiavel à Hegel, l'État a été pensé comme le garant de l'institutionnalisation de la liberté humaine, mais cette liberté se trouve aujourd'hui affaiblie par la mondialisation, le libéralisme et les conflits identitaires. La pensée de l'État reste une urgence pour la philosophie politique.

- 1 *Guillaume Gaston Nguemba et Louis Dominique Biakolo Komo (éds.)*
Etat et Souveraineté
Enquête philosophique sur le théorème de la légitimité moderne
ISBN 9783838213903 (Imprimé) | 9783838273907 (En ligne)
- 2 *Guillaume Gaston Nguemba*
La modernité politique et ses fondements
Esquisse d'une théorie constructiviste de l'État
ISBN 9783838222905 (Imprimé) | 9783838282909 (En ligne)

Guillaume Gaston Nguemba

LA MODERNITÉ POLITIQUE ET SES FONDEMENTS

Esquisse d'une théorie constructiviste de l'État

ibidem
Verlag

Bibliografische Information der Deutschen Nationalbibliothek

Die Deutsche Nationalbibliothek verzeichnet diese Publikation in der Deutschen Nationalbibliografie; detaillierte bibliografische Daten sind im Internet über <http://dnb.d-nb.de> abrufbar.

Bibliographic information published by the Deutsche Nationalbibliothek

The Deutsche Nationalbibliothek lists this publication in the Deutsche Nationalbibliografie; detailed bibliographic data are available on the Internet at <http://dnb.d-nb.de>.

ISBN (broché): 978-3-8382-2290-5

ISBN (E-Book [PDF]): 978-3-8382-8290-9

© *ibidem*-Verlag, Hannover • Stuttgart 2026

Leuschnerstraße 40
30457 Hannover
Germany / Deutschland
info@ibidem.eu

Alle Rechte vorbehalten

Das Werk einschließlich aller seiner Teile ist urheberrechtlich geschützt. Jede Verwertung außerhalb der engen Grenzen des Urheberrechtsgesetzes ist ohne Zustimmung des Verlages unzulässig und strafbar. Dies gilt insbesondere für Vervielfältigungen, Übersetzungen, Mikroverfilmungen und elektronische Speicherformen sowie die Einspeicherung und Verarbeitung in elektronischen Systemen.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in or introduced into a retrieval system, or transmitted, in any form, or by any means (electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise) without the prior written permission of the publisher. Any person who commits any unauthorized act in relation to this publication may be liable to criminal prosecution and civil claims for damages.

Printed in the EU

Table des matières

La modernité politique et ses fondements Esquisse d'une théorie constructiviste de l'État.....	7
Introduction générale.....	13
 PREMIÈRE PARTIE : ORIGINE ET FONDEMENT DE LA MODERNITÉ	27
Premier chapitre : Analyse du concept de modernité	29
Chapitre II : La modernité et ses critiques.....	63
 DEUXIÈME PARTIE : LA MODERNITÉ POLITIQUE CONTEMPORAINE ET LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTAT	81
Premier chapitre : Le principe et la forme de l'état moderne	83
Chapitre II : État et démocratie.....	89
 TROISIÈME PARTIE : POUR UNE APPROCHE CONSTRUCTIVISTE DE L'ÉTAT	115
Chapitre premier : Le constructivisme historique	117
Chapitre II : La critique constructiviste de l'historicisme	131
Chapitre III : Constructivisme cosmopolitiste et particularisme identitaire.....	141
 Conclusion.....	155
Index.....	167

À Nathalie Nguemba et à tous nos enfants.

La modernité politique et ses fondements

Esquisse d'une théorie constructiviste de l'État

Avant-propos

La modernité politique, peut-on dire, commence avec Machiavel, non seulement parce que ce dernier a su trouver le temps et le lieu de la politique, mais surtout parce qu'il a ramené l'étalon de la politique à l'échelle humaine. La rupture qu'il opère avec la transcendance va fonder la politique essentiellement sur l'action, la liberté et la volonté des hommes. Ainsi va-t-on voir la politique s'enraciner dans le monde historique. Après la rupture avec la transcendance, c'est bien évidemment la subjectivité qui va constituer l'ultime fondement de l'ordre politique et social chez les Modernes.

La pensée politique classique, depuis l'Antiquité jusqu'au Moyen-Âge, fut caractérisée par la volonté d'organiser la vie collective à partir des normes extérieures, voire supérieures à l'homme. Ainsi, les Anciens ont tout d'abord opté pour la nature, en la transformant en étalon de la justice et de l'ordre. Les Grecs voyaient dans la nature, la φύσις, l'ordre, la croissance et l'harmonie. Pour Platon et Aristote, la Cité idéale est celle qui est conforme à l'ordre naturel. La politique est de l'ordre de la nature même des choses, la raison se contente de justifier tout simplement ce que la nature a fait de bien ou de mal. Ensuite, la pensée politique ancienne a substitué la nature par Dieu ou la transcendance, ce qui a donné naissance à une structuration sociale et politique fondée sur la sacralité et la transcendance. Thomas d'Aquin par exemple pense analogiquement l'ordre politique sous l'image de l'Un comme principe du Multiple. Dans cette logique, la monarchie est pensée comme le prototype même de l'ordre divin, c'est-à-dire l'Un comme principe d'ordination du Multiple. Il écrit : « Le

gouvernement commun de la nature est exercée par un seul... Car toute multitude dérive de l'Un. C'est pourquoi... il est nécessaire que pour la multitude humaine, le meilleur soit d'être gouverné par un seul. »¹ Cette analogie au modèle divin réduit la politique à un art, celui d'imiter la nature. Le principe politique, dans cette perspective, est pensé extérieurement à la volonté des hommes. Cela signifie en définitive que la politique n'a pas en elle-même son propre principe.

Mais contrairement aux Anciens, les Modernes vont remplacer la transcendance par la subjectivité, qui devient désormais le fondement de l'ordre social et politique. C'est ce renversement qui a caractérisé le passage à la modernité politique. Nous sommes modernes parce que nous fondons nous-mêmes les règles et les principes de la vie politique. Nous sommes en quelque sorte responsable de l'organisation politique de nos sociétés. Faisant allusion à la sécularisation des sociétés occidentales, Marcel Gauchet parle de la « sortie de la religion », ce temps qui a conduit à l'autonomie du politique : « Le temps de la transition moderne, ce temps où le politique composait avec le religieux, se mêlait à ses expressions, exploitait ce qui subsistait de ses ressources – ce temps est clos. Le politique est désormais seul dans la lice. »²

La radicalisation de la modernité politique, commencée avec Machiavel, a pris un tournant décisif dans les œuvres de Hobbes et de Rousseau où l'homme est pensé véritablement comme sujet et auteur du droit. Comme le soulignent Luc Ferry et Alain Renaut, « Cette émergence de la *subjectivité juridique* (des « droits subjectifs »), dont on s'accordera sans doute qu'elle est d'origine chrétienne, ne reçoit néanmoins sa portée proprement politique qu'au sein de l'école jusnaturaliste : c'est avec Hobbes, comme le montre notamment M. Villey, que la rupture avec l'aristotélisme est véritablement consommée et que le droit est définitivement

¹ Thomas d'Aquin, *Du Royaume*, traduction de Martin-Cottier, Paris, 1966, p.105, cité par Gérard Mairet, *Le Dieu mortel*, Paris, PUF, 1987, p.30.

² Marcel Gauchet, *L'avènement de la démocratie, IV, Le nouveau monde*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines », 2017, p.239.

considéré comme un attribut de l'individu.»³ La subjectivité, opposée à la transcendance, devient l'unique fondement de la légitimité chez les Modernes. C'est le consentement ou la volonté générale qui devient la source de la légitimité. Ainsi, est considérée comme légitime toute autorité qui est fondée sur le consentement libre et volontaire de la multitude. Les droits subjectifs, ceux du sujet, vont donc s'accompagner des conditions politiques de leur effectivité. D'où leur articulation aux droits de l'homme et à la démocratie. Les Grecs, faut-il le rappeler, avaient pensé la démocratie sur un plan exclusivement politique, les Modernes quant à eux vont la pratiquer sous l'égide des droits individuels, c'est-à-dire des droits de l'homme. Mais la question que l'on se pose aujourd'hui est de savoir si la démocratie est encore à la hauteur de la splendeur de ses sources. Les multiples crises de la modernité ne l'ont-elles pas dépréciée ? Et quelles peuvent en être les raisons ?

La raison politique moderne a fondé ses principes sur la subjectivité en définissant l'homme comme un sujet de droit. Le jusnaturalisme de Rousseau a brillamment élucidé les conditions politiques dans lesquelles la multitude ordonnée par les clauses du contrat social donnait naissance au peuple. L'idée de peuple comme sujet politique doué de volonté a permis à la pensée politique moderne de procéder à la démocratie représentative. Celle-ci, peut-on dire, est la forme d'organisation sociale et politique moderne la plus répandue. Ce qui est accepté et adopté par la majorité des États, c'est le principe de souveraineté populaire. La source de la souveraineté est dans le peuple exclusivement. Pascal Ory fait remarquer que : « À l'orée du XX^e siècle, la souveraineté populaire règne ainsi presque sans partage à la surface de la Terre, de l'Islande à l'Afrique du Sud, de Cuba à la Corée du Nord. Le « presque » est là pour réserver la place de rares États se réclamant d'autres sources du politique, en l'espèce les États musulmans traditionalistes : l'Arabie saoudite, wahhbite, le Califat d'Irak ... »⁴ Ces États musulmans, bien qu'ayant fondé leurs

³ Luc Ferry – Alain Renaut, *Philosophie politique*, Tome 3, Paris, PUF, « Recherches politiques », 1985, p. 71. (C'est les auteurs qui soulignent)

⁴ Pascal Ory, *Peuple souverain. De la révolution populaire à la radicalité populiste*, Paris, Le débat / Gallimard, 2017, p.49.

constitutions sur le coran, se définissent sur la scène internationale comme des souverainetés populaires. La récurrence de la thématique populaire caractérise les États modernes, même si certains ne sont pas des démocraties, toujours est-il qu'ils font tous référence à l'idée de peuple comme ultime fondement de la souveraineté. La leçon à retenir est que démocratie et souveraineté populaire sont deux concepts distincts. Cette distinction va nous permettre de mieux comprendre la spécificité de la démocratie et la crise qu'elle traverse en ce début de XXI^e siècle, marqué par des guerres et des crises environnementales. Il faut également noter que « rien dans la préhistoire de la démocratie moderne n'associe celle-ci avec le second attribut de cette modernité : la liberté, qu'on peut traduire ici, de manière symétrique à la souveraineté populaire, en une « souveraineté individuelle. » »⁵ Cette remarque nous conduit à la caractérisation des démocraties modernes par la faiblesse et les contradictions qui les caractérisent. Voilà pourquoi on parle de crise. Mais comme le pense Myriam Revault d'Allonnes, « Le propos n'est pas ici de retracer le procès ancestral de la démocratie mené depuis Platon au nom de l'incompétence et de l'aveuglement du *demos*. Encore moins de revenir sur l'argumentation ruineuse qui veut que la démocratie formelle ne soit que le masque qui recouvre l'absence d'une démocratie réelle fondée sur l'égalité. »⁶ Dans les pays du Sud, particulièrement en Afrique, elle est toute particulière ; elle s'apparente à un régime dont la sémantique échappe à toutes les sciences. Ni démocratie, ni totalitarisme, on ne sait pas ce qu'elle est réellement en Afrique. Certains, juste pour combler ce vide de définition, préfèrent parler de démocratie à l'africaine, sans dire ce que cela signifie : un cheval ou un centaure ? Les vieilles démocraties, celles de son berceau occidental, sous le nom de démocraties libérales, elles aussi sont – pour le moins qu'on puisse dire – en difficulté, c'est-à-dire en crise. Mais de quoi y a-t-il crise ? Les raisons de ce désenchantement des démocraties modernes sont multiples, complexes et géographiquement

⁵ Pascal Ory, op.cit. p.50.

⁶ Myriam Revault d'Allonnes, *Pourquoi nous n'aimons pas la démocratie*. Paris, Seuil, 2010, p.8. (C'est l'auteure qui souligne)

variables. La démocratie américaine par exemple diffère beaucoup des démocraties occidentales européennes. L'Amérique, dit-on, est libérale à sa manière.

Selon Marcel Gauchet, les Modernes voient deux choses dans la démocratie : la promotion des droits individuels et le pouvoir des citoyens à former un corps. C'est la mise ensemble, en quelque sorte, de ces deux éléments qui a conduit à l'avènement de la démocratie libérale. Ainsi, « l'enracinement du régime dans les droits de chacun se complète par la conversion de ceux-ci en puissance de tous. »⁷ Ce qui signifie que la multitude prend corps et se transforme en puissance souveraine. On peut dire que la souveraineté est la forme politique de la volonté de tous. Mais ce qui fait crise, c'est la désarticulation de ces deux principes au sein de la démocratie moderne. Marcel Gauchet écrit : « La démocratie souffre d'une désarticulation interne des éléments dont son bon fonctionnement suppose la concorde. Cela ne donne pas une crise *de* la démocratie, dans le sens où son existence ferait l'objet d'une menace directe, mais cela produit une crise *dans* la démocratie qui altère son fonctionnement en profondeur. »⁸ La critique est interne, elle ne porte pas sur l'institutionnalisation de la démocratie dont d'ailleurs très peu de gens conteste l'existence. Elle constate les contradictions et les incertitudes de la démocratie et plus précisément de la démocratie libérale. Les citoyens vivent dans l'abstraction des idées et des promesses des programmes politiques. Les protestations et les manifestations de rue témoignent à suffisance de cette insatisfaction constante des promesses de la démocratie. Les manifestations des « gilets jaunes » en France en disent beaucoup. Comme le souligne Marcel Gauchet, la question qui se pose est de savoir ce qui favorise l'élargissement continu de l'écart entre les deux principes fondateurs de nos démocraties : celui des droits individuels et celui de la volonté souveraine du peuple. Jacques Baguenard n'a-t-il pas vu dans la démocratie une sorte d'« utopie courtisée »⁹. Il est donc impérieux

⁷ Marcel Gauchet, op.cit. p.10.

⁸ Ibid. (C'est l'auteur qui souligne)

⁹ Jacques Baguenard, *La démocratie. Une utopie courtisée*, Paris, ellipses, 1999.

d'examiner les causes de cette désarticulation des principes de la démocratie dans la pratique et voir comment l'idée d'une théorie constructiviste de l'État peut conduire à une intelligibilité conceptuelle de la politique. C'est là en quelque sorte l'objectif de ce livre.